

EQUATION

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 199 808 EUROS

SIEGE SOCIAL : 7BIS, RUE DE MONCEAU PARIS

340 916 840 R.C.S. PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EN DATE DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 30 avril,

Les Associés

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

ORDRE DU JOUR

- Changement de siège social,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les Associés décident de modifier l'article 4 – Siège social de la façon suivante :

« Le siège social est fixé à PARIS (75008) – 15, rue Chateaubriand. »

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

DEUXIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et répertoriés sur le registre des décisions.

**Sterling Quest Consulting, représentée
par son Président**

Matthieu LAMY, Associé

Annexe 1 : Statuts à jour